L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 81, RUE DE CHARTRES

CONDITIONS:

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance. Pour la feuille qui sera destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra payer à un caissier à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce ordonnée, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENT pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins d'étoffes, etc. les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $45; les agents pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, ou les personnes qui font le commerce faisant la commission, $60. Ces abonnements se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des annonceurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine:

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énumérés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison, paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

POUR LOUISVILLE. Le steamer GREY EAGLE, capitaine Shallcross, partira pour Louisville, dimanche le 11 courant à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser aux agents. MM. LAYET, AMELUNG & Co, 111, rue Tchoupitoulas.
N. B. Le régistre du Grey Eagle est ouvert. 7 av

POUR ST. LOUIS, et la Rivière Illinois—Le steamer PAWNEE, capitaine Glane, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au foot de la rue Poydras, ou à JOHN A. MERRITT, 52, rue du Camp. 6 av

POUR ST.-LOUIS ET ALTON.—Le steamer MADISON, capt. Robert J. Freeland, partira sous peu pour les ports ci-dessus et ports intermédiaires. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras, ou à JOHN R. SHAW & Co, 24, rue Poydras. 1 av

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le steamer UNITED STATES, capt. Freleigh, partira incessamment. Pour fret de quelques tonneaux, ayant la plus grande partie engagée, ou pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Lafayette, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 30 mars

POUR ST. LOUIS—Le steamer MORAVIAN, capitaine Kercheval, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au face de la rue Poydras, ou JOHN A. MERRITT, 52, Camp. 9 mars

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le steamer ST. LOUIS, capitaine Jos. M. Convers, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN R. SHAW & Co, 24 Poydras. 2 m

POUR LAFOURCHE, et tous les ports intermédiaires—Le fin marcheur GEN'L. HARRISON, capitaine Batchelder, naviguera comme paquebot régulier pendant toute la saison, entre cette place et les ports ci-dessus mentionnés, laissant la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches à 10 heures A. M., et Donaldsonville tous les Jeudis à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à HENRY TETE, 13, rue Conti. 18 m—3m

POUR LAFOURCHE INTERIEURE et tous les ports intermédiaires. Le Steamboat ROGUE HOMA, capitaine Weaver, naviguera comme paquebot régulier pendant toute la saison entre cette place et les ports ci-dessus mentionnés laissant la Nouvelle-Orléans tous les vendredis à 10 heures A. M. et Donaldsonville tous les mardis à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HENRY TETE, 13 rue Conti. 16 mars—3m

PACKET DE HUDSON & BAYOU SARAH.
Nouvel arrangement.
Chaque Mardi après midi.
Le capitaine Jesse Hart informe ses amis et le public, que le steamer PERSIAN a été acheté pour servir de packet entre les ports ci-dessus et la Nlle-Orléans et qu'il sera placé en la "New-Orléans", tous les Mardis après midi, à 4 heures, partant comme ci-dessus, et au retour quittant Bayou Sarah tous les Vendredis. Le steamer Persian ne le cède à aucun autre sur le Mississipi, pour le confortable et l'élégance. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Canal, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier, ou à STETSON & AVERY, 88, rue Gravier. 2 fév

Paquebot de Baton Rouge—Le bateau à vapeur bien connu, TECHE, capitaine J. Hooper, ayant été dernièrement réparé, fera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures du matin, et de Baton Rouge tous les samedis à la même heure. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 17 janv

PACKET DU DIMANCHE. POUR VICKSBOURG et tous les ports intermédiaires—Le steamer SULTANA, capt. A. W. Tufts, a commencé ses voyages réguliers entre Vicksbourg et la N.-Orléans, il partira de ce port tous les dimanches matins à 10 heures, et Vicksbourg, en retournant, tous les mercredis à 10 heures A. M. Le Sultana étant le premier bateau qui ait jamais fait hebdomadairement les voyages réguliers de Vicksbourg, ayant été construit d'une manière permanente à ces traversées, et étant connu pour le confortable et l'agrément de ses emménagements, ses armateurs sollicitent le patronage du public. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HYDE & CLARKE, 22, rue Poydras.
N. B. Le Sultana sera toujours prêt à recevoir du fret chaque vendredi matin à 10 heures. 9 déc

BATEAU DE LA MALLE DES ETATS-UNIS—Le steamer ROB. FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira de cette ville chaque mardi et samedi, à 10 heures A. M., et de Bayou Sarah, les lundi et mercredi, à 8 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 4 déc

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires—Le steamer neuf et tirant peu d'eau, ZEPHYR, capitaine J. F. Smith, fera les voyages comme packet régulier, pour les ports ci-dessus pendant toute la saison. Il fera les voyages réguliers entre la Nlle-Orléans et Plaquemines, en partant de ce port tous les jeudis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à A. H. VERRET, 4, Nlle Levée. 14 nov

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—Le beau brick fin voilier, LEONORA, capitaine Miller, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord en face des édifices triangulaires, ou à ALEXANDER & DOUGLASS, 16 rue du Canal. 23 mars

POUR NEW-YORK—La fine goëlette neuve EMELINE, capt. Babcock, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 3 mars

POUR PHILADELPHIE—La goëlette fine voilière MOLAASKA, capitaine Colley, prendra le fret de 100 barils soit sur la côte soit sur la levée. Pour ce fret ou pour passage s'adresser à ALEXANDER & DOUGLASS, 16, Canal. 3 avril

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Pasey—Le brick paquebot SEAMAN, capitaine Scull, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu de jours. Pour fret ou passage s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97 Camp. 6 av

POUR PHILADELPHIE—Le brick BENJAMIN FOGG, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à ALEXANDER GOW, 15, rue du Canal. 20 mars

POUR PHILADELPHIE. (Ligne de Hands.) Le paquebot RENOWN, capt. Watson, partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 24 mars

POUR PHILADELPHIE—La goëlette de première classe, VOLTA, capitaine Hopkins, ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 19 mars

POUR BOSTON. Le navire SHAW, capt. Murdoct, partira le 7 ct. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras, ou à JOHN A. MERRITT, 52 Camp. 5 avril

POUR BOSTON—La belle goëlette SEPTEMBER, capt. Holmes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à H. A. NORCROSS & Co. 40, rue Gravier. 31 mars

POUR BOSTON—La barque paquebot NIAGARA, capitaine Jas. Gray, ayant presque tout son fret engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au-dessous du rail-road, ou à JOHN A. MERRITT, 52, Camp.

POUR BOSTON. Le navire paquebot SHAW, capt. Murdoct, partira incessamment. Pour balance de son fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN A. MERRITT, 52, Camp. 30 mars

POUR BOSTON—Ligne de paquebots de la Nlle-Orléans et de Boston—Le paquebot TENNESSEE, capitaine Eastman, est en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant une chambre supérieure pour les dames, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à JOHN A. MERRITT, 52, rue du Camp. 10 mars

POUR BOSTON. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord ou à JOHN A. MERRITT, 52, rue du Camp. 25 fev

POUR BALTIMORE—La barque paquebot A. J. SALOMON SALTUS, capitaine Gray, ayant partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 30 mars

POUR BALTIMORE—La barque MARY, capitaine Myrick, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, rue Douane. 6 mars

POUR BALTIMORE. La goëlette EXTIO, capt. Rowlett, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à ALEXANDER & DOUGLASS, 16, rue du Canal. 5 mars

POUR BALTIMORE—Le brick CHARLES HENRY, capitaine Gould, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, à l'extrémité de la rue Jefferson, ou à ALEXANDER & DOUGLASS, 15, rue du Canal. 7 avril

POUR NORFOLK, City Point et Richmond—Le brick neuf ALDEBARAN, capitaine Cornez, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord en face des magasins rouges ou à ALEXANDER & DOUGLASS, 16, rue du Canal. 7 avril

POUR SAVANNAH—Le brick GEORGE HENRY, capitaine Gould, ayant une partie de sa cargaison engagée. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à ALEXANDER & DOUGLASS, 16 Canal. 6 av

POUR SAVANNAH ET CHARLESTON—La goëlette PILOT, capitaine Tinda, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Jefferson, ou à ALEXANDER & DOUGLASS, 16, rue du Canal. 29 mars

POUR MOBILE—La goëlette fine voilière REINDEER, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. W. ZACHARIE & Co. 96, rue de la Douane. 1er avril

A LOUER—Plusieurs appartements, rue [illegible] entre St. Philippe et Ursulines, No. 87. 7 janv

A LOUER—La partie supérieure d'une maison de résidence, sise dans la rue Royale no. 204. S'adresser sur les lieux ou rue de la Commune no. 36. 21 mars

ANTILLES, MEXIQUE, &c.

POUR LA HAVANE—La goëlette [illegible], capitaine J. Post, [illegible] partie de sa cargaison engagée. Pour balance de fret ou passage, s'adresser [illegible] Picayune Tier ou à JOS. LANDIS & Co. 14, rue Poydras

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier AFRI[illegible], capitaine [illegible], est prêt à recevoir du fret [illegible] Pour fret ou passage s'adresser [illegible] STETSON & AVERY.

POUR LA HAVANE—La goëlette [illegible], capitaine [illegible], a les trois quarts de sa cargaison engagés, et partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à B. GRONINO & Co. 23 mars

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière ANA[illegible], capitaine Wyse, ayant son fret [illegible] partira sous peu. Pour balance de fret s'adresser à bord ou à J. W. ZACHARIE, 96, rue de la Douane. 18 mars

POUR MATAMOROS—La goëlette paquebot WATCHMAN, capt. John Murray, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à W. F. VIGERS & Co. 48, rue de la Commune. 24 mars

POUR MATAMOROS. La goëlette MEXICO, capt. Starks, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, partira pour ce port. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue St. Pierre ou à D. GOLDSMITH, 91 Vieille Levée. 10 mars

POUR MATAMORAS—La goëlette fine voilière WATCHMAN, partira positivement vendredi le 10 courant. Pour fret ou passage, ayant de jolis emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à W. F. VIGERS & Co. 48, rue de la Commune. 6 avril

PORTS D'EUROPE.

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe RUSSEL GLOVER, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Howes, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Champ. 3 avril

POUR LIVERPOOL—Le trois-mâts fin voilier, SUPERB, capt. Gatchell, peut prendre de 5 à 600 balles de coton, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à FRANCISCO DE LIZARDI & Co. 52, rue Bienville. 1er avril

POUR LIVERPOOL OU GLASGOW—La barque anglaise BROOM, capitaine Gray, est prête à recevoir du fret et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à W. G. HEWES & Co, rue Natchez. 22 mars

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe, ELLEN BROOK, capitaine Howes, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à SCHMIDT & Co, 88 Bienville. 6 av

POUR GIBRALTAR—La barque neuve LUCY PENNIMAN, capitaine Keller, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, en face des édifices du Triangle, ou à ALEXANDER & DOUGLASS, 15 Canal. 5 av

POUR GIBRALTAR—La barque HENRY NEWELL, capitaine Hasting, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser au capitaine à bord en face des bâtisses du triangle ou à ALEXANDER & DOUGLASS, 16 Canal. 6 av

POUR HAMBOURG—Le navire fin voilier PLATO, capitaine Phinney, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 3 avril

A VENDRE OU A FRETER.

A FRETER—Pour un port du Nord ou des Antilles, la goëlette SALLY ANN, capitaine Patterson du port de 1400 barils. S'adresser à bord du Picayune ou à J. VAIRIN & Co. 5 av

A VENDRE OU A FRETER—La goëlette A. 1. SEMINOLE, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Jno. E. ALLEN, en bon état et prête à prendre la mer. Pour les conditions, s'adresser à bord ou à J. W. ZACHARIE & Co. 6 av

NAVIRE EN DEMANDE—Pouvant porter 600 boucauts de tabac pour Londres. S'adresser à SCHMIDT & Co. 88, rue Beinville. 17 mars

ON DEMANDE à acheter un brick ou une goëlette d'environ 100 tonneaux. S'adresser au No. 70, rue du Camp. 17 mars.

A FRETER.—La goëlette de première classe PALMYRA, capt. Bartlett, pouvant porter 800 barils. Pour les conditions s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 57, Camp. 13 mars

A VENDRE—La goëlette, fine voilière CALLAO de 100 tonneaux, dernièrement réparée, tirant peu d'eau et ayant une belle chambre. On la vendra à bas prix si l'on s'adresse immédiatement à F. DE LIZARDI & Co., 52, Bienville. 12 mars

PANACÉE DES INDIENS.

POUR la guérison des écrouelles, cancers, maladies vénériennes, ulcères, maux de gorge, rhumatismes, gouttes sciatiques, abcès, fistules, du scorbut, des hémorroïdes, ophtalmies chroniques, érysipèles, maladies de peau, catarrhes et migraines, douleurs d'estomac, dyspepsie, maladies du foie, enflammations chroniques, débilités générales, et vices de la circulation du sang.

Cette panacée est singulièrement efficace pour renouveler les tempéraments que de mauvais traitements ont détériorés. En termes généraux on la recommande pour toutes les maladies qui proviennent des impuretés du sang ou les vices des humeurs.

Le propriétaire de ce remède l'a composé après un long séjour parmi les indiens, et a mis le plus grand soin dans le choix des matières qui le composent. Il l'offre au public avec la conscience de son efficacité et la certitude de pouvoir guérir les diverses maladies chroniques auxquelles on peut l'appliquer.

Ce remède n'est pas un de ceux qui peuvent être bons ou mauvais, ainsi que le plus grand nombre de ceux dont on se sert en médecine; sa plus grande qualité est de pouvoir guérir le malade à toute extrémité là où tout autre remède a manqué.

La panacée a été trouvée très utile dans un grand nombre de maladies, qu'il est difficile de spécifier. On s'en est servi très-souvent avec succès pour purifier le sang à l'approche du printemps. Les malades d'une constitution faible s'en sont toujours trouvés bien, et toutes les fois qu'un malade sera mis à un régime sévère, il trouvera que la panacée prise à la dose ordinaire produira sur lui un effet aussi prompt que salutaire.

Le certificat suivant pris au hasard parmi des milliers que l'on pourrait produire démontrera quels sont les effets de la panacée indienne et prouvera sa supériorité incontestable sur les remèdes de même nature.

Cas d'ulcères au gosier et au nez.

Charleston, 20 janvier 1832.

Je certifie avoir été sujet pendant plusieurs années à une maladie scrofuleuse pour laquelle j'ai été traité par plusieurs médecins éminents, à Philadelphie et à Charleston, sans aucun succès; quelques bouteilles de la panacée de Swaim que je pris aussi ne produisirent aucun effet. Pendant l'hiver dernier, ces humeurs se changèrent en ulcères qui se portèrent à la gorge, et le mal fit en peu de temps de tels progrès que je perdis la luette et que le nez fut aussi menacé par le mal. Dans cette situation menacé de mourir d'inanition, je me suis déterminé de recourir à la panacée indienne dont je me trouvai bien au bout de 24 heures. Ma guérison marcha si rapidement que quatre semaines après je fus parfaitement guéri.

Signé ANDREW COZIER, King street.

Vendu en gros et en détail à New York, par A. B. et D. Sands, droguistes nos. 79 et 100 rue Fulton, et à la Nouvelle-Orléans chez Sickles & Co. 40 rue du Canal. Prix... $2. 15 fev

DROGUES et médicaments—Le soussigné reçoit constamment d'Europe et des villes du Nord des drogues et médicaments frais et choisis. Les familles, les habitans et autres peuvent s'approvisionner chez lui à des prix modérés. Il exécute aussi avec la plus grande exactitude les prescriptions des médecins. J. ROSSI, Ville de Lafayette. 13 janv

CAFÉ de la Havane—156 sacs en débarquement du brick Francis Ashby, à vendre en lots au gré des acheteurs, par ABRAHAM TRIER, 34, rue Gravier. 1 avril

CHAPEAUX de laine—40 caisses de qualités assorties en débarquement de l'Océanus, à vendre par A. F. DUNBAR & Co. 1er avril

BOTTES, Souliers et Brodequins—150 caisses en débarquement de l'Océanus, à vendre par A. F. DUNBAR & Co. 1er avril

HISTOIRE DE LA LOUISIANE, depuis les premières découvertes jusqu'en 1840, par Victor De Bouchel, 1 vol in 12, cartonné; Prix $1. En vente chez LELIEVRE, encoignure Royale et Ste. Anne. 31 mars tlj.

RECU par le navire Edmond Perkins, du Havre et à vendre par Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne: Haricots français, nains, des meilleures espèces, Haricots de Boissons à rames, Fèves, lentilles larges, ainsi qu'un grand assortiment de graines potagères propres à la saison. 31 mars—3wlj

INDIENNES françaises—Deux caisses des derniers dessins, pour le printemps, récemment reçues et à vendre par F. PERRET, 50, rue Toulouse. 31 mars

CORDES D'EMBALLAGE—225 rouleaux cordes en débarquement et à vendre par GEO. GREEN & BRO. 86, Gravier. 30 mars

TRAITES sur Paris, à vendre par F. PERRET. 31 mars

NOUVEAUTÉS du Printemps, reçus par les navires Lafayette et Garonne du Havre, à vendre par les soussignés:
Jaconats imprimés,
do mousselines,
do Suisses brodés, blanc et couleur,
Châles Ciet frangés riches,
do do garnis,
do do brodés,
Fleurs artificielles,
Echarpes fantaisie,
Mouchoirs batiste, assortis,
Voile filet noir,
Coutils blanc et fantaisie,
Rubans taffetas noir de no. 1 1/2 à 4,
do satin couleurs assortis,
Dentelles noires [illegible]
LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres. 25 mars

RECU et à vendre à la Pharmacie du soussigné les médicaments suivants:
Essence de salsepareille de la pharmacie Colbert.
Sucre orange purgatif, do do
Pilules stomachiques, do do
Graine de vie, de l'Aramboury-Delondre.
Grains de santé, du docteur Frank.
Pommade de Fontaine, contre les maladies de la peau.
Rob de Laffecteur.
Rob de Giraudeau de St. Gervais.
Mixture do do
Bols d'Arménie, de Charles Albert.
Pilules de Vallet.
Poudre d'Irroe.
Manne en larmes.
Ainsi qu'un grand assortiment de bandages, d'instruments de chirurgie, d'instruments en gomme élastique, de produits chimiques et de droguerie.
A. A. PEYCHAUD, 133 rue Royale. 2 avril—3

SANGSUES. 10,000 sangsues de premier choix, à vendre à tous prix au détail et en gros, à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD, rue Royale, No. 133. 31 mars

$10 DE RÉCOMPENSE. POUR l'arrestation du nègre PERRY, parti marron depuis le 19 de mars à la chaîne de la Première Municipalité, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds 6 pouces: il a une assez jolie figure, une cicatrice au [illegible]. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera dans une des geôles de cette ville, ou le ramènera au No. 90, Vieille Levée. 3 avril—1w

VINGT PIASTRES DE RÉCOMPENSE. Partie marronne de chez le soussigné, dans l'après midi du 29 mars, la griffonne créole nommée CAROLINE, âgée d'environ trente ans, taille d'environ cinq pieds six pouces, et parlant assez bien l'anglais. Elle portait à son départ une robe de couleur brune, et avait un mouchoir à la tête. Elle a amené avec elle son enfant, petite mulâtresse nommée Coriane, âgée d'environ six ans avec la marque de [illegible]. La récompense susdite sera donnée à celui qui la livrera au geôlier de la seconde municipalité. J. B. WALTON, rue des Magasins. 3 avril

AVIS.

ATTENDU que Mr. Valmont Mébert, shérif de la paroisse de Bâton-Rouge, s'est adressé à moi pour faire annuler les six obligations suivantes, savoir:

1° Une obligation comme shérif de la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, de la somme de cinq mille piastres, souscrite par lui, le 20 février 1837, conjointement avec Louis Daigle et F. A. Woods, ses cautions;

2° Une obligation comme collecteur des taxes de la somme de quatre mille neuf cent soixante-dix piastres, souscrite par lui le 20 février 1837, conjointement avec Louis Daigle et Frame A. Woods, ses cautions;

3° Une obligation comme collecteur des taxes d'Etat et de paroisse, de la somme de cinq mille huit cent trente cinq piastres, souscrite par lui le 19 février 1839, conjointement avec Frame A. Woods et Joseph Landry, ses cautions;

4° Une obligation comme collecteur des taxes, de la somme de six mille cinq cent soixante quatorze piastres, souscrite par lui le 19 février 1839, conjointement avec Joseph Landry et Frame A. Woods, ses cautions;

5° Une obligation comme shérif, de la somme de cinq mille piastres souscrite par lui le 20 juillet 1839, conjointement avec Dorville Landry et Jacques Melisson, ses cautions;

6° Une obligation comme collecteur de taxes de six mille cent cinquante piastres, souscrite par lui le 17 février 1840, conjointement avec Louis Daigle et Joachim Daigle, ses cautions.

Le présent est pour donner avis à toutes les personnes intéressées qu'elles aient à montrer par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la date de la publication du présent avis, les causes pour lesquelles les dites obligations, et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle-Orléans, le neuvième jour de Mars de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quarante et un, et le soixante-cinquième de l'Indépendance des Etats-Unis.

[L. S.] A. B. ROMAN.
Par le Gouverneur.
LEVI PEIRCE, Secrétaire d'Etat. 11 mars—3m

ASSURANCES SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

LE manque d'une institution d'Assurances sur la vie, où les primes extravagantes des compagnies d'Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter des assurances sur la vie, à des prix qui pourront mettre à même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer leur vie.

L'échelle des primes adoptées par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de le faire à celle des Compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre; il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.

D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 25 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année, une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.

La Compagnie signera des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.

Des renseignements plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 45, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.

Par ordre de la Direction. CH. BRIGGS, secrétaire. 1 mars

HABILLEMENS D'ETE ET NOUVEAUTÉS. *Prix très réduits.*

LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale, préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent de recevoir par le Lafayette, du Havre, un grand assortiment d'articles d'été les plus nouveaux, entr'autres:
Habits, redingotes, paletots, vestes, blouses et pantalons, coutil, à $3.
Redingotes merinos très belles, à $15.
Gilets piqué, poil de chèvre et soie du dernier genre, à $2 et 3.
Chemises de couleur indienne et jaconnat,
Chapeaux de paille pour homme et enfant, à $2 et 3, très beaux,
Cravates jacovat, gants fil, bretelles fil, cravates taffetas,
Chaussettes fil, coton et soie; Cols et nœuds satin d'été,
Taffetas gaumé,
Habillemens d'enfants,
Coutils fil, et fil et coton,
Merinos noir très beau, à $2.
Bombasine,
Gaze laine, article nouveau, pour robes, très supérieur,
Mousseline et jaconats pour robes,
Escarpins vernis et cirés, etc.
LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale. 24 mars

HABILLEMENTS D'ETE ET DE PRINTEMPS—Les soussignés reçoivent un assortiment complet d'habillemens pour le printemps et l'été, parmi lesquels sont des habits et redingotes en merinos noir et de couleur superfin en bombazin; étoffes à carreaux, en guingan, en drap d'été, et en toile blanche et écrue; pantalons de toutes genres en cotonnade et en coutils blanc et écru, en étoffes rayées et unies, en nankin, en merinos français en bombazine et en toile blanche et écrue. Vestes de bureau de bombazine noire superfine, en toile à carreaux, de blanche et écrue. Gilets de tout genre.

Aussi—Un magnifique assortiment de chemises de toile, de mousseline et de fantaisie; et une variété infinie d'articles de fantaisie, sur lesquels on sollicite l'attention des habitants de cette ville et des étrangers. Les marchands de la campagne pourront s'approvisionner aux conditions les plus avantageuses. MEAKINGS & KETCHAM, Encoignure des rues Vieille Levée et Bienville. 13 mars

EN débarquement du navire Eulalie, de Bordeaux et à vendre par le soussigné: 25 demi pipes et quarts de pipes très vieille eau de vie de Cognac, de qualité très supérieure. En magasin: 50 futailles eau-de-vie, 4me. preuve et 1ère. preuve, 280 barriques vin rouge divers crus; liqueurs, anisette, pruneaux, en grands flacons, fruits à l'eau de vie, sardines à l'huile, cordages de toutes grosseurs, vin blanc en demi bouteilles, vin rouge par caisse de 12 bouteilles, capsules et étiquettes, fruits conservés dans leur jus, Champagne 1ère qualité, &c. &c. V. ROUMAGE. 1 avril

PLATRE DE PARIS calciné pour les constructeurs, artiste supérieur, do. pour mouleur et figuristes extra blanc et fin fraîchement fabriqué, et à des prix très-modérés. Leur machine à emboueter le plancher est prête à recevoir des ordres pour travailler à façon, ils ont aussi en main des planches de toute épaisseur et largeur, au tour et une scie circulaire sont également prêts à recevoir des ordres sur tout ce qui concerne le bâtiment [illegible] aux conditions les plus avantageuses. DEPOUILLY & Co.

LE Dr. ACHILLE LION, chirurgien dentiste, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il n'a qu'un seul office en ville, rue Royale 106, entre St. Louis et Conti, en face la Banque de l'Etat, où il continue toujours de placer des dents artificielles sans ligatures ni crochets et qu'il garantit pendant dix années.

L'avantage des procédés de M. Achille Lion, est de ne pas altérer les dents voisines de celles artificielles ce qui a toujours lieu par les moyens connus et employés jusqu'à ce jour.

Consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 20 fev.

PORC et lard d'emballage—300 barils porc mess, 400 pièces toile d'emballage, 500 rouleaux de cordes, à vendre par MAUNSEL WHITE & Co. 22 mars

LIBRAIRIE DE LELIEVRE, Encoignure Royale et Ste. Anne.

POUR paraître incessamment: HISTOIRE DE LA LOUISIANE, depuis les premières découvertes jusqu'en 1840. Par VR. DE BOUCHEL. LIVRES DE PIETE nouveaux en vente. Un très-grand assortiment de livres de prières et de dévotion. Œuvres complettes de Bossuet, Bourdaloue, Massillon, &c. Bibliothèque instructive et amusante, à l'usage des pensionnats et des familles. Bibliothèque de l'enfance; Ouvrages du chanoine Schmid, etc. Livres classiques, de science et de littérature. Romans nouveaux, &c. Abonnement de lecture, fournitures de bureaux, articles de fantaisie. 15 mars—6

DEZAUCHE, *Dentiste*, POSE LES DENTS et RATELIERS ARTIFICIELS; traite les affections du système dentaire. Office rue Toulouse No. 10, près la Levée. 25 fev

INSTRUMENS DE MUSIQUE, *A PRIX COUTANT*, POUR CAUSE DE DEPART. T. E. BENOIT, encoignure Chartres et Jefferson, offre à vendre, d'ici à la fin d'avril: Un assortiment complet d'instrumens de musique, consistant en violons, guitares, flûtes, flageolets, clarinettes de 6 à 13 clefs, hautbois, bassons, serpents, trombones, ophicléides, buccins, cors, cornets à pistons, trompettes, timbales, tambours, accordéons, orgues d'église et orgues à cylindres, serinettes, fournitures pour tous ces instruments et autres articles, qu'il serait trop long d'énumérer ici. Ces instrumens seront vendus, en détail ou en bloc, à *prix coutant*. 11 mars

GEO. W. SMITH, CHIRURGIEN-DENTISTE, DE PHILADELPHIE. ETANT de retour du Nord est logé à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia, où il sera honoré de donner aux personnes qui le réclameront les soins de son art.
Références à la Nouvelle-Orléans.

Jacob Wilcox,	Dr. Barnes,
Cuthbert Bullitt,	Dr. E. J. Coxe,
T. Allen Clark & Co,	Henry L. Bennet,
Henry Lockett,	E. Hyde,
Dr. Luzenberg,	Coxe & Mcpherson,
Dr. Duncan,	John P. Nisbet.

14 dec

ASPHALTE. B. COCHEY a l'honneur de prévenir Messrs. les propriétaires et entrepreneurs de bâtimens, qu'il a réduit de 50 cents le prix de son dallage en asphalte pour magasins, cuisines, écuries, remises et banquettes. Ainsi la yarde est fixée à $1 50 au lieu de $2 qui était leur ancien prix, et qui est encore *le prix actuel de ses confrères*. Terrasses couvertes en asphalte à $1 la yarde, id. à la brosse, garanties pour un an, 20 cents la yarde. Son office No. 8, Passage de la Bourse. 16 nov

CUIRS mexicains—578 en débarquement de la goëlette Watchman, à vendre par R. D. BLOSSMAN, rue Bienvil. 23 mars

CHEMISES françaises—100 douzaines blanches; 100 do. en couleur; à vendre par FRED. BONIS, 170 Royale, entre les rues St. Pierre et Toulouse. 25 mars

SACS en pitre de dimensions assorties à vendre par GEO. GREEN & BRO, 86, rue Gravier. 22 mars

TOILE D'EMBALLAGE de l'Inde de 45 à 48 pouces de largeur, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 86, rue Gravier. 22 mars

TOILE et corde d'emballage [illegible] MAUNSEL WHITE & Co. Gravier.

SUCRE raffiné de Boston—160 barils sucre en pain, 40 do. brisé, 30 do. en poudre, en magasin et à vendre par H. A. NORCROSS & Co., 40, Gravier. 19 mars.

HARENGS—600 caisses à vendre par H. A. NORCROSS & Co., 40, Gravier. 19 mars.

CHANGE sur New-York à 10 et 60 jours de vue, à vendre chez CHEVREMONT & Co. 85, rue Royale. 16 m

VINS DE MARSEILLE—700 barriques vin de Marseille, marques Bandol, Elysée Beau, Gros frères, en magasin et à vendre à des conditions avantageuses par J. P. BONNET, 3, rue Royale. 6 fev—3ps

MAGASINAGE pris à des termes modérés, par BLASCO & SIMIDEL, 36, Commune. 13 mars

VIN sec de Malaga—Quelques barriques, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 36, Commune. 13 mars

AUX amateurs de bateaux à vapeur—Bois de pin de première qualité, à vendre à bas prix par W. E. & R. MURPHY, 152, Vieux Bassin et 187, Remparts. 13 mars

PORC EN MASSE—19,067 jambons, 16,278 épaules et 4392 plats côtés, en bon état, en débarquement du bateau à vapeur Tippecanoe, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas. 1er avril

A VENDRE—En débarquement du navire Eulalie, capt. Batarin, venant de Bordeaux: 46 barriques vin rouge ordinaire. 70 barils vin blanc Sauterne. THEOPHILE BARBANCEY, 21, rue Conti. 1 avril—6

EPICES à vendre par J. M. CABALLERO, 92, Vieille Levée. 31 mars

CAFÉ de la Havane—182 sacs en débarquement du brick Empresario, et 170 sacs en magasin et à vendre en lots convenables aux acheteurs, par ABRAHAM TRIER, 34, Gravier. 19 mars

TRAITES sur Marseille, payables dans Paris, à vendre par AGTE. MULIER, 64, rue St. Louis. 25 mars

TRAITES sur Paris, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co. 79, rue Toulouse. 25 mars

TRAITES sur New-York, à courte vue et à 60 jours, à vendre par BLANCHARD EIMER & Co, 58, Bienville. 3 mars

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE. ORLEANS.

Arrangemens pour les jours de la semaine, à partir du 6 mars 1841.

De Carrollton,			De la Nlle. Orléans.		
Char à cheval à	6	A. M.	Char à cheval à	6	A. M
Locomotive,	8	"	Locomotive,	7	"
"	9	"	"	9	"
"	10	M.	"	11	"
"	12	"	"	1	P. M.
"	2	P. M.	"	3½	"
"	4	"	"	5	"
"	6½	"	"	7½	"
Char à cheval	8	"	Char à cheval	9	"

Pour la convenance des habitans de Carrollton, pendant la saison où les théâtres sont ouverts, un char à cheval partira de Carrollton à 10 heures P. M. et de la Nelle.-Orléans à 11½ heures P. M.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M., alors une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui vont par le char de 6 heures et qui ne désirent pas rester à Carrollton jusqu'à 9 heures, un char partira à 6½ heures et elles auront ainsi une heure pour visiter peut-être le plus beau jardin des E.-Unis.

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUES JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures A. M. A 7½ heures ils partiront toutes les demi heures jusqu'à 6 heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 6½ heures, ne partira qu'à 9.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars, lorsqu'il s'y trouve des dames.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et Carrollton, 20 Oct. 1840. JOHN HAMPSON, Ingénieur en Chef. 1er mars

GARDES D'ORLEANS—Attention! *Pour un tir à cible.* La Compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 11 avril, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous à 7 heures précises du matin. Les sergents sont requis d'être exacts à commander leur escouade respective. Grande tenue, pantalon blanc. Par ordre du capitaine. ANT. DUBUC, Sergent major.

P. S.—Les membres honoraires sont invités à se réunir à 8 heures du matin, le 11 courant, au lieu ordinaire du rendez-vous de la Compagnie (Place St. Antoine.)

FUSILIERS D'ORLEANS—Attention!! La Compagnie prendra les armes Dimanche prochain et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, Place du Cirque, à 7 heures précises du matin; habit bleu, pantalon blanc. Tous les membres qui sont équipés, [illegible]. Par ordre du Capitaine N. Ourlie. P. A. AUDE T, Sergent major. Avril—4

WACHEN ACHTUNG! DIE Mitglieder der Compagnie sind ersucht sich [illegible] Sonntag den 11 April um 8 Uhr Morgens [illegible]. Auf Befehl des Lieut. Commandant. D. HEMM, [illegible]. 7 avril

DISSOLUTION—La société qui existait ci-devant en cette ville, sous la raison de JACOB SORIA & Co. a été dissoute le 30 octobre dernier, par consentement mutuel—Jacob Soria est seul chargé du règlement des affaires, et est autorisé de se servir du nom de la maison pour la liquidation seulement. Natchez, 1er février 1841. JACOB SORIA. ISAAC SORIA.

AVIS—Le soussigné informe respectueusement le public qu'il continuera les affaires d'encan et de commission, à l'ancien établissement encoignure des rues Maine et Pearl, et espère par l'attention qu'il portera à ses affaires, mériter la continuation de la confiance qu'on lui a déjà témoignée. Dans tous les cas il garantit ce que lui adressent les consignataires. JACOB SORIA.
Références: MM. Wiggins & Davenport, S. K. Robins, Chas. A. Lacoste — Nlle-Orléans; Wm K. Henry — Natchez.
Natchez, 1er février 1841. 6 fev—60

CONSTAMMENT en mains et à vendre, un assortiment de cigares supérieurs de la Havane, de tabac en balles, capes de la vuelta de Abajo, reçus par le brick Cuba. S'adresser rue St. Louis, No. 61, en face de la Bourse St. Louis. H. SCHOPFER. 17 mars

MARCHANDISES SECHES—Nous avons reçu par les navires Pactolus, Hope, Cosmos et Henry de Liverpool, un assortiment considérable de Marchandises sèches d'Angleterre et d'Irlande, consistant, partie en indiennes nouvelles, mousselines, mousselines façonnées, guinghans; coutils de fil; toiles écrues 3/4; platilles, creas, bretagnes, estopillas, diapers et une quantité d'autres articles que nous offrons à vendre aux conditions libérales. CLASON & VLES, 47, rue de Chartres. 23 m

FEUILLES DE CUIVRE ET CLOUS—Les soussignés reçoivent maintenant par le navire Hope, de Liverpool, un assortiment général de feuilles de cuivre, de clous et de cuivre pour chaudronniers, qu'ils offrent à vendre. CORELL, CRUZAT & Co., Rue Bienville. 23 m

A VENDRE par les soussignés,
392 barillets graisse en feuilles, supérieure,
120 barils whiskey commun,
50 do rectifié,
10000 sacs de pitre de 3 boisseaux chaque,
600 caisses de pipes,
30 barils eau-de-vie américaine,
2 pipes genièvre,
1 1/2 do eau-de-vie,
10 barils vieux whiskey de Monongahela,
250 do porc mess,
120 do do prime,
2000 gallons huile d'hiver pressée.
LAUVE BROTHERS. 8 mars

MARCHANDISES NOUVELLES EN DEBARQUEMENT DU YAZOO. UN assortiment de marchandises nouvelles consistant en [illegible] brodées, cartes à jouer, rasoirs, ciseaux, brosses à dents, à habits, et autres; savons et parfumeries assorties, le tout à vendre par lots au gré des acheteurs, par POLLARD & GREEN, 30, rue du Canal. 23 nov

LE soussigné a reçu par le New Hampshire les marchandises suivantes, qu'il offre à vendre, Merinos drap d'été pour habits, Cotelline nouveauté pour pantalons, Coutil, couleurs assorties, Chapeaux de Leghorn, Chemises de toile, en coton blanc et de couleurs, Gants fil d'Ecosse, ombrelles et parapluies, Cols et pèlerines brodés, gants fil, Un bel assortiment d'habillements d'été. AUSSI 300 robes de chambre à $3. VR. DECAUX, 96 rue de Chartres encoignure Conti. 27 fev

TRESOR DE LA POITRINE. Pâte Pectorale de mou de veau, du Degenetais, Pharmacien Chimiste à Paris.

DE toutes les préparations qui ont été conseillées dans les affections de poitrine, il n'en est aucune qui ait obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau, les résultats constamment heureux et inespérés dans toutes les affections aiguës ou chroniques du poumon, en ont fait un remède par excellence.

Cette pâte adoucit très promptement toutes les irritations de poitrine, elle facilite l'expectoration, elle calme instantanément la quinte de toux, elle arrête et guérit la coqueluche, les rhumes, les catarrhes les plus rebelles [illegible]; les médecins les plus distingués de Paris, après avoir constaté et reconnu ses excellentes propriétés l'ont unanimement adoptée comme le remède le plus efficace et le plus sûr que l'on puisse employer dans toutes les affections de la poitrine et des voies aériennes.

Le dépôt se trouve à la Nouvelle Orléans, chez M. Martin, pharmacien, rue de Chartres, No. 171. 25 fev

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DU GOLFE DU MEXIQUE. *Arrangement pour l'hiver.*

A PARTIR de Dimanche, 1er Novembre, la locomotive partira tous les jours du dépôt, à la rue des Bons-Enfans, pour aller à l'habitation Ducros, ou plus loin, selon les progrès du chemin aux heures suivantes:

DANS LA SEMAINE.

Départ.	Retour.
A 7 heures A. M.	A 9 heures A. M.
4 " P. M.	5 " P. M.

LES DIMANCHES.

Départ.	Retour.
A 7 heures A. M.	A 9 heures A. M.
10 " M	11 " M.
4 " P. M.	5 " P. M.

Nouvelle-Orléans, ce 24 Octobre 1840. Par ordre de la Direction. J. W. SMITH, chef ingénieur. 28 jan

A LOUER—La belle savane qu'occupe en ce moment Mr André Castille, de l'autre bord du fleuve, vis-à-vis la ville. Possession en sera donnée le 15 de février prochain. Pour les conditions, s'adresser à J. B. OLIVIER, rue Royale, no. 214. 1fev

ENTREPOT de Marbre Italien, No. 2, rue Royale, maison Nixon. Le soussigné appelle l'attention du public de la Nelle. Orléans et particulièrement celle des architectes, sur son entrepôt de beaux marbres d'Italie pour cheminée, grêtes de Russie, ornemens en albâtre, tables rondes en marbre, et autres différens articles d'Italie, qu'il vend à des prix fort réduits. Le soussigné recevra pareillement toute espèce d'ordres pour toutes marchandises importées de New York ou d'Italie et plus particulièrement ceux pour cheminées de marbre, statues, &c.
N. B—Il répare aussi les ornemens en albâtre, à son établissement.
Les conditions, d'après les ordres, sont 6, 12 et 18 mois de crédit. J. FILIPPINI. 11 janv

A VENDRE par les soussignés:
35 demi pipes eau de vie cognac 4me pr. "Dupuy",
28 quarts do do do
40 demi pipes do do "Dussaut".
80 barriques vin rouge médoc,
21 barils vin blanc de Ste Croix Dumont,
300 caisses vin rouge et blanc de divers crus,
19 sacs café Java (old government).
BOUTIN, GALLY & Co. 79, rue Toulouse. 9 mars

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINEE ET DE GRANIT. Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne. LE soussigné reçoit des nouveaux et les plus finis, et des Tablettes avec inscriptions en lettres taillées; les tombes et autres ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés, à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public. C. L. SEIXAS. 21 déc

$1000 DE RECOMPENSE. LE magasin du soussigné, sis rue du Camp No. 5, a été forcé dans la nuit de samedi le 13 courant, et une grande quantité de montres en or et en argent, de chaînes en or, de bagues, de boucles d'oreilles et d'autres objets de bijouterie en ont été soustraits. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque découvrira le voleur et recouvrira les marchandises, ou une récompense proportionnée si on ne les recouvre qu'en partie. S'adresser à Mr Wm. Haneman, rue de Chartres No. 84, ou au magasin du soussigné. M. H. MEYER. 16 mars

TASSON, Rue de Chartres No. 133. VIENT de recevoir par le navire Lafayette un grand assortiment de chapeaux, qu'il offre à vendre à des prix modérés.
Chapeaux de soie forme de mode,
150 feutre rose de do,
Do feutre castor de do,
Do Castor gris de do,
Do Do de grands bords,
Do gris ras do do,
Do noirs soie de do,
Do gris ras forme de mode,
Do gris pour cadet,
Do noirs soie do,
Do de Panama,
Do De paille d'Italiennes,
Do do de ordinaires,
Articles d'enfants, parapluies, cannes, gants et autres articles de toilette pour hommes. 23 m—1m

CHEMISES BLANCHES—40 douzaines chemises blanches à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73 rue Royale. 15 mars

RECU et à vendre par T. E. Benoit, encoignure Chartres et Jefferson: Musique de Zanetta, Anne de Boulen, le Domino Noir, la Reine Jeanne, Loyse de Montfort, le Perruquier de la Régence, Lucie de Lammermoor, la Reine d'une Tour, le Fil de la Vierge, &c. &c. 27 mars

TOILE CRETONNE—13 pièces pour draps de lit, à vendre par FRED. BONIS, 170 rue Royale entre les rues St-Pierre et Toulouse. 16 mars

AUX NEGOCIANS AVEC LE MEXIQUE—Les soussignés ont en main des velours, satins, dentelles imprimées, bayetas, indiennes, bas, &c., ayant droit au drawback, [illegible] assortiment de bas de soie. FCO. DE LIZARDI & Co. 52, rue Bienville. 12 mars

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Joseph Solomon contre ses créanciers—La cession des biens de l'insolvable ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue dans l'étude de Edward Barnett, notaire public en cette ville, jeudi le 8 avril prochain 1841, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable; et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite Cour, ce 25 mars A. D. 1841. P. LEBLANC, Dép. Greffier. 26 mars—3 en 10j.

VENTES DE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour du Premier District—David Akin contre Louis Schmidt—No 18959—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Bourse et Levée, ville de Lafayette, lundi le 12 avril prochain à une heure de relevée, la propriété suivante sur laquelle le demandeur a un privilège par jugement, savoir: Un carré de terre situé à Carrollton dans la paroisse de Jefferson désigné dans l'acte de vente par le no. cinquante un, contenant vingt lots numérotés depuis un, jusqu'à vingt, mesurant trois cent pieds de face à la rue Walnut, deux cent quarante pieds de face à la rue Anne, et la même face à la rue Louisa, le tout mesure anglaise, ainsi que les améliorations qui s'y trouvent.

Ceci étant la seconde et dernière criée la propriété sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge par l'adjudicataire, de fournir son obligation à un an, avec une caution solvable, bonne et suffisante, hypothèque spéciale, et intérêt de dix pour cent, jusqu'à parfait paiement. MANUEL J. GARCIA, shérif. 26 m

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—No. 19,726—Charles A. Jacobs contre James Purdon et Joseph R. Purdon—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Royale et Chartres à la Nouvelle Orléans, lundi le 19 avril prochain, à midi, la propriété suivante, savoir:

Quatre certains morceaux ou portions de terre ainsi que tous les droits &c. qui y appartiennent, situés dans la ville de Bath numéro deux, paroisse de Jefferson dans cet Etat, chacun désigné par la lettre C. sur un plan de ladite ville, dressé par E. H. Springbett, architecte et arpenteur daté du 12 avril 1819 et déposé en l'étude de J. B. Marks notaire public à la Nouvelle Orléans le 28 mai 1839.

Le premier desdits morceaux ou portions de terre est situé au sud du chemin de la Métairie borné au nord par ledit chemin, à l'Ouest par un certain morceau de terre marqué B. sur ledit plan, au Sud par un chemin public de cinquante pieds de largeur et à l'Est par un morceau de terre marqué D. sur ledit plan, ayant les dimensions suivantes: Sur la ligne de l'Ouest environ quatre mille cent quarante quatre pieds et six pouces, sur la ligne de l'Est qui est parallèle à ladite ligne de l'Ouest environ trois mille neuf cent soixante seize pieds neuf pouces et sur les lignes du nord et du sud deux cent dix-neuf pieds deux pouces et sept lignes. Ladite mesure étant prise sur des lignes à angles droits avec lesdites lignes de l'Est et de l'Ouest.

Le second desdits morceaux de terre est situé au nord dudit chemin de la Métairie, borné au sud par ledit chemin, au nord par la rue du Canal, à l'Ouest par un morceau de terre marqué B. sur ledit plan et à l'Est par un morceau de terre marqué D. sur ledit plan, ayant les dimensions suivantes: sur la ligne de l'Ouest deux mille six cent cinquante un pieds dix pouces et quatre lignes, sur la ligne de l'Est qui est parallèle à ladite ligne de l'Ouest deux mille trois cent vingt quatre pieds, sur les lignes du Nord et du Sud quatre cent soixante cinq pieds dix pouces, et quatre lignes; ladite mesure étant prise sur des lignes à angles droits avec lesdites lignes de l'Est et de l'Ouest.

La troisième desdits morceaux ou portion de terre est borné au sud par la rue du Canal, au Nord par la rue de l'Esplanade, à l'Ouest par un morceau de terre marqué B. sur ledit plan, et à l'Est par un morceau de terre marqué D sur ledit plan, ayant les dimensions suivantes: Sur la ligne de l'Ouest cinq mille sept cent cinquante cinq pieds, sur la ligne de l'Est parallèle à ladite ligne de l'Ouest cinq mille sept cent cinquante cinq pieds et sur les lignes du nord et du sud chaque quatre cent soixante cinq pieds dix pouces et quatre lignes à angles droits auxdites lignes de l'Est et de l'Ouest.

Le quatrième desdits morceaux de terre est borné au Sud par la rue de l'Esplanade au Nord par le lac Pontchartrain à l'Ouest par un morceau de terre marqué B. sur ledit plan et à l'Est par un morceau de terre marqué D. sur ledit plan, ayant les dimensions suivantes: sur la ligne de l'Ouest environ huit mille cent cinquante quatre pieds quatre pouces et trois lignes, sur la ligne de l'Est qui est parallèle à ladite ligne de l'Ouest environ trois mille cent vingt trois pieds cinq pouces et cinq lignes et sur les lignes du nord et du sud quatre cent soixante cinq pieds dix pouces et quatre lignes, ladite mesure étant prise sur des lignes à angles droits avec lesdites lignes de l'Est et de l'Ouest.

Ceci étant la seconde et dernière criée la propriété sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge par l'adjudicataire, de fournir son obligation à un an, avec une caution solvable, bonne et solvable, hypothèque spéciale, et intérêt de dix pour cent jusqu'à parfait paiement. M. J. GARCIA, shérif. 2 avril

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour du Premier District—Charles A. Jacobs contre Thomas Sloojan—No. 19,724—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, LUNDI le 19 avril prochain, à midi, la propriété suivante, savoir:

Quatre certains morceaux ou portions de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits &c. qui y appartiennent, situés dans la ville de Bath No. Deux, paroisse de Jefferson dans cet Etat, chacun désigné par la lettre E sur un plan de ladite ville dressé par E. H. Springbett, architecte et arpenteur, daté du 12 avril dernier, et déposé en l'étude de J. B. Marks, notaire public, à la Nouvelle-Orléans, le vingt-huit Mai 1839.

Le Premier des dits morceaux de terre est situé au sud du chemin de la Métairie, borné au nord par le dit chemin, à l'ouest par un morceau de terre marqué C, sur le dit plan, au sud par un Chemin Public de cinquante pieds de largeur et à l'Est par un morceau de terre marqué E sur le dit plan, ayant les dimensions suivantes: sur la ligne de l'Ouest environ trois mille cent soixante-seize pieds neuf pouces, sur la ligne de l'Est qui est parallèle à la ligne précédente environ trois mille cent quarante-quatre pieds neuf pouces et sept lignes, et sur les lignes du nord et du sud deux cent dix-neuf pieds deux pouces et sept lignes, la mesure étant prise sur des lignes à angles droits avec les dites lignes de l'est et de l'Ouest.

Le second des dits morceaux de terre est situé au nord du dit chemin de la Métairie, borné au sud par le dit chemin, à l'ouest par un morceau de terre marqué C sur le dit plan, au nord par la rue du Canal et à l'est par un morceau de terre marqué E sur le dit plan, ayant les dimensions suivantes: sur la ligne de l'Ouest deux mille trois cent vingt-quatre pieds, sur la ligne de l'est parallèle à celle de l'ouest deux mille cent huit pieds six pouces et quatre lignes et sur les lignes du nord et du sud quatre-cent-soixante-cinq pieds dix pouces et quatre lignes, la dite mesure étant prise sur des lignes à angles droits avec les dites lignes de l'est et de l'Ouest.

Le Troisième des dits morceaux de terre est borné au sud par la rue du Canal, au Nord par la rue de l'Esplanade, à l'ouest par un morceau de terre marqué C, sur le dit plan et à l'Est par un morceau de terre marqué E, sur le dit plan, ayant les dimensions suivantes: sur la ligne de l'ouest cinq mille sept cent cinquante cinq pieds, sur la ligne de l'Est, parallèle à la dite ligne de l'Ouest, cinq mille sept cent cinquante cinq pieds, sur les lignes du nord et du sud chaque quatre cent soixante-cinq pieds dix pouces et quatre lignes à angles droits aux dites lignes de l'ouest et de l'est, et

Le quatrième des dits morceaux de terre est borné au sud par la rue de l'Esplanade, au nord par le lac Pontchartrain, à l'ouest par un morceau de terre marqué C, sur le dit plan et à l'est par un morceau de terre marqué E, sur le dit plan, ayant les dimensions suivantes: sur la ligne de l'ouest cinq mille cent quatre vingt treize pieds cinq pouces et cinq lignes; sur la ligne de l'est, parallèle à la dite ligne de l'Ouest environ trois mille cinq cent cinquante pieds huit pouces et trois lignes, sur les lignes du nord et du sud quatre cent soixante cinq pieds dix pouces et quatre lignes; la dite mesure étant prise sur des lignes à angles droits avec les dites de l'est et de l'ouest.

Ceci étant la seconde et dernière criée la propriété sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge par l'adjudicataire, de fournir son obligation à un an, avec une caution solvable, bonne et solvable, hypothèque spéciale, et intérêt de dix pour cent, jusqu'à parfait paiement. MANUEL J. GARCIA, Shériff. 2av

John Foot, pour l'usage de A. C. Fulton et Thos. Merrill, vs. Léonard Boyer.

COUR DE DISTRICT—No. 18,345—En vertu d'un ordre de alias saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire, il sera vendu à la Bourse [illegible] Chartres et Royale, jeudi 15 [avril 1841] à midi, à la folle enchère de A. Lion, qui a refusé et négligé de se conformer aux conditions de la vente:

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les améliorations et dépendances qui se trouvent dessus, et tous les droits, privilèges et avantages appartenant et pouvant appartenir, situé et étant dans le faubourg Jackson près de cette ville, désigné par le no 30, sur un plan dressé par J. N. Depouilly architecte, et déposé au notariat de Joseph Cuvillier; ledit lot de terre est compris entre les rues Ste. Anne, Napoléon, Orléans et Salomon, et contient huit lots, numérotés, un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit, et mesurant, au pied anglais, savoir: les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, chacun 50 pieds de face à la rue d'Orléans, sur 120 pieds de profondeur: ledit lot No. un, forme l'encoignure de la rue Salomon, et ledit lot No. six forme l'encoignure des rues Napoléon et Orléans; le lot No. sept, forme l'encoignure des rues Napoléon et Ste. Anne, et mesure 42 pieds de face à la rue Napoléon, sur 150 pieds de profondeur et de face à ladite rue Ste. Anne; et le No. huit, forme l'encoignure des rues Salomon et Ste. Anne, et mesure 42 pieds de face à la rue Salomon, sur 150 pieds de profondeur et de face à la rue Ste. Anne, le tout conformément audit plan. Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, lesdits lots de terre seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à cinq pour cent par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. J. L. THIELEN, Shériff de la Cour de District du Premier District. 29 mars—2,3,8,15

LOUIS MUH

INFORME ses amis et le public, qu'il vient de recevoir par le navire Lafayette du Havre, un assortiment superbe de montres superfines et ordinaires. Montres pour Messieurs, échappement à ancre et à cylindre. Montres pour Dames dans un goût nouveau et superbe. Montres en argent, Lépines et à Verges pour hommes et enfants, ensemble avec un assortiment en magasin de montres anglaises et françaises, formant un des plus beaux assortimens en ville, qu'il offre à vendre en gros et en détail à des prix très modérés pour du comptant, ou de bonnes acceptances, au no. 81, rue de Chartres. 20 m

CARABINES & MOUSQUETONS—Un assortiment de qualité supérieure, à vendre par HYDE & GOODRICH, 16, rue de Chartres.

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION DE GLADDING. Vente par le Register des Testamens.

LUNDI le vingt-six avril 1841 à une heure P. M. à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves de la Ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane—en date du 16 mars 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph H. Gladding décédé, les propriétés foncières ci-après décrites:

Une certaine portion de terre désignée par le numéro un dans l'ilet numéro vingt-cinq; situé sur les communes de cette ville, dans le faubourg Tremé, formant l'encoignure nord-ouest des rues Bienville et Tremé, mesurant quarante pieds de face à la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Tremé sur lignes parallèles, mesure française, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, acquis de R. Townsend, par acte du bureau de W. Y. Lewis en date du 18 avril 1833.

Un autre lot de terre faisant partie du No. dix, dans l'ilet numéro vingt-cinq, mesurant quarante pieds de face à la rue Bienville, sur cent vingt pieds de profondeur mesure française, borné d'un côté par le numéro neuf, et de l'autre côté par une portion du lot numéro dix, acquis de John Richardson par acte devant William Boswell not. pub. en date du 24 mars 1836.

Un lot de terre situé sur les derrières du faubourg Ste Marie numéro neuf, mesurant vingt-huit pieds, onze pouces et une ligne de face à la rue Robertson, entre les rues Commune et Jackson et trente pieds un pouce et cinq lignes de large dans le fond, sur quatre-vingt-dix-neuf pieds quatre pouces et quatre lignes, sur la ligne qui le divise du lot numéro huit, et cent trois pieds un pouce deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise des lots numéros 10, 11, 12 et 13, acquis de Mary Dwyer, par acte devant H. B. Cenas, not. pub. en date du 24 avril 1837.

Un lot de terre situé au faubourg Ste.-Marie à l'encoignure des rues Jackson et Marais, mesurant soixante pieds de face à la rue Jackson, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Marais entre lignes parallèles, avec les améliorations qui s'y trouvent.

Toute cette portion de terre située au faubourg [illegible] de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues [illegible], Villeré, Colombus et Kerlerec, désignée par le numéro [illegible], sur un plan [illegible] daté le 27 septembre 18[illegible], déposé au bureau de Carlile Pollock, notaire et annexé à un acte de vente passé le 10 décembre 1836 passé par A. Milne & Anthony Rasch, ledit lot formant l'encoignure des rues Villeré et Kerlerec et ayant mesure française, quarante-cinq pieds de face à la rue Villeré et s'étendant en profondeur du côté de la rue Kerlerec [illegible] du côté de la rue Colombus, [illegible] ensemble toutes les bâtisses qui existent sur ledit lot de terre et tous les droits et privilèges qui y sont attachés. Cette propriété a été acquise par Wm. Kay d'Alexandre Milberg par acte devant Pollock, le 10 Décembre 1836.

Lots de terre situés à Biloxi, comté de Hancock, Etat du Mississippi.

1o. Un Lot de terre désigné par le numéro trente un mesurant quatre-vingt seize pieds, sept pouces et quatre lignes de face au Golfe de Mexique sur [illegible] pieds sur la ligne qui le divise du lot numéro trente, et trois cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro trente deux, ensemble avec toutes les bâtisses, droits, privilèges qui y sont attachés.

2o. Un certain lot de terre désigné par le numéro trente deux mesurant quatre-vingt seize pieds 7 pouces, 4 lignes de face au Golfe de Mexique sur trois cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 31, et quatre cent dix pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 33; ensemble, toutes les améliorations, droits et privilèges y attenant.

Conditions de la vente—Six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois pour billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété vendue. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B.—L'acte de vente pardevant W. Y. Lewis, notaire public. 26 mars

SUCCESSION DE JOSEPH DAVENPORT—Vente par le Register des Testaments—Mercredi quatorze avril 1841, à une heure P. M. à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 mars 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph Davenport décédé, l'esclave ci-après nommé. Baptiste nègre créole âgé d'environ dix-sept ans.

Conditions de la vente—Six, douze et dix huit mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et portant dix pour cent d'intérêt en cas de non paiement, sans autoriser les acquéreurs à retarder le paiement desdits billets, lesquels seraient assurés par hypothèque sur l'esclave. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.
N. B. Acte de vente devant L. T. Caire not. pub. aux frais de l'acquéreur. 11 m

SUCCESSION de feu Ulrich Wale—Vente par le Register des Testamens—Lundi, douze avril 1841, à une heure P. M. en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 4 mars 1841, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Ulrich Wale, l'esclave suivant: William, nègre âgé d'environ dix sept ou dix huit ans. Conditions, comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jules Mossy, not. public. 6 mars

SUCCESSION du Docteur David C. Ker—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, vingt six Avril 1841, à une heure de l'après-midi, à la Bourse rue St-Louis entre Chartres et Royale, en vertu d'ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 10 mars 1841, seront vendus pour compte de la succession du Docteur David C. Ker, les esclaves suivants, savoir:
YORK, nègre âgé de quarante ans.
LUCY, mulâtresse, âgée de trente ans.
SUSAN, négresse d'environ onze à douze ans.
Et aussi un buffet et une armoire, un bureau, situé encoignure des rues Condé et Ste-Anne, les meubles meublants, appartenant à la dite succession.
Conditions de la vente: Les esclaves moitié comptant, et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les meubles—Comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B.—Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 24 mars

SUCCESSION de feu Thomas C. Cash—Vente par le Register des Testamens—Lundi, le trois Mai 1841, à une heure de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 25 mars 1840, il sera vendu en vente publique à l'encan à la Bourse de Cité rue St Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Thomas C. Cash, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o. La moitié indivise d'un certain LOT DE TERRE, situé au faubourg Annunciation, de cette paroisse, dans l'ilet compris entre les rues des Orangers, des Pacaniers, Richard et St. Jean, désigné par le No onze, sur un plan dressé par Jourdot, architecte, le 1er avril 1836, approuvé par F. Wilkinson, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public en cette ville, ledit lot formant l'encoignure des rues des Orangers et des Pacaniers et mesurant (au pied anglais) 31 pieds, 11 pouces 5 lignes de face à la première, sur 127 pieds, 10 pouces 5 lignes de profondeur et de face à la dernière rue.

2o. Un certain LOT DE TERRE, situé audit faubourg Darcantel, dans l'ilet No. vingt, dudit plan, désigné par le no. cent-vingt trois; ledit lot, ayant, mesure anglaise, cinquante pieds trois pouces et quatre lignes, de face à la rue de l'Union, sur 154 pieds, 10 pouces de profondeur et face à la rue Solon, dont il forme l'encoignure.

3o. Un certain lot de Terre, situé audit faubourg Darcantel, dans l'ilet No vingt, désigné par le No. cent trente quatre; ledit lot de terre mesurant au pied anglais 53 pieds 3 pouces et demi de face à la rue des François, sur 154 pieds 10 pouces de profondeur et face à la rue Solon, dont il forme l'encoignure.

4o. Quatre lots de Terre, situés audit faubourg Darcantel, dans l'ilet No dix, dudit plan, désignés par les Nos. cent trente-cinq, cent trente-six, cent trente-sept et cent trente-huit dudit ilet; lesdits lots de terre mesurant chacun, 53 pieds 3 pouces et demi de face à la rue des François, et s'étendant en profondeur entre lignes parallèles jusqu'à 154 pieds 10 pouces.

5o. Un lot de terre situé au dit faubourg Darcantel, dans le même ilet no. dix, désigné par le no. cent-trente-neuf, ledit lot de terre mesurant au pied anglais 106 pieds 7 pouces de face à la rue des Français, et 51 pieds 6 pouces de face à la rue Caton, borné d'un côté par le no. cent trente huit et de l'autre côté par le Bayou Sauvage.

6o. Un certain Ilet, situé dans la ville de Bath, en la paroisse de Jefferson, en cet Etat, et désigné par le no. quatre-vingt-deux, sur le plan original de la dite ville, dressé par Louis Bringier, arpenteur général, le 13 décembre 1836, et déposé en l'étude de Joseph B. Marks, notaire public de la Nouvelle Orléans, le dit ilet composé de soixante quatorze lots numérotés de un à soixante quatorze inclusivement, et mesurant en tout 210 pieds de face à l'Avenue de Bath, 240 pieds du côté attenant à la propriété ci-devant appartenant à Angelica Aury, 1106 pieds de face à la rue Trentième, et 1106 pieds de face à la rue Trente-et-unième, le tout mesure américaine.

7o. Six certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg des Religieuses, en la paroisse de Jefferson, en cet Etat, désignés par les nos deux, trois, quatre, cinq, six et sept, sur un certain plan dressé par Depouilly, voyer, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire public de la Nouvelle Orléans: le dit lot no. deux mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins, 75 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. un, 93 pieds de profondeur sur la ligne opposée, qui le sépare du dit lot no. trois, et 29 pieds 9 pouces de large dans le fond.

Le dit lot no. trois, mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins, 93 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot no. deux, 110 pieds de profondeur sur la ligne opposée qui le sépare du dit lot no. quatre, et 29 pieds 9 pouces de large dans le fond.

Les dits lots nos. quatre, cinq, six et sept, attenant l'un à l'autre et mesurant chacun, 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise.

8. Un autre lot de Terre situé au même faubourg, désigné sur le dit plan par le No. treize, mesurant 42 pieds 6 pouces de face à la rue Ste. Marie, 89 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. quatorze, 149 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne opposée, le séparant de la propriété de M Guillotte, et 75 pieds de large dans le fond, mesure américaine.

9. Un certain Ilet situé dans la nouvelle ville de Bath, en la paroisse de Jefferson, et désigné sous le No. quarante neuf sur le plan de la dite ville, fait par Louis Bringier, arpenteur général, le 13 décembre 1836, et déposé en l'étude de Joseph B. Marks, notaire public de la Nouvelle-Orléans, le dit ilet composé de soixante quatorze lots numérotés de un à soixante-quatorze, ayant les dimensions figurées sur le susdit plan.

10. Un autre Ilet, aussi situé dans la dite ville de Bath; et désigné sur le susdit plan par le No. soixante, composé de trente six lots, numérotés de un à trente six, ayant les mêmes dimensions figurées sur le dit plan.

11. Un autre Ilet, situé aussi dans la Nouvelle-ville de Bath, et désigné sur le dit plan par le No. cent dix neuf, composé de vingt lots numérotés de un à vingt inclusivement ayant les mêmes dimensions figurées sur le dit plan.

12. Une certaine étendue de terre, contenant cent cinquante acres, située à Waggoners Branche, près de Springfield, en la paroisse Livingston en cet Etat.

Conditions de la vente—Pour les propriétés à Darcantel—Un quart comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, et toutes les autres propriétés payables comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant J. B. Marks, not. publ. 1 avril

SUCCESSION du D. R. Hewes—Vente par le Register des Testamens—Mardi le 13 avril 1841, à 4 heures P. M. en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du premier avril 1841, seront vendus pour compte de la succession de D. R. Hewes, décédé, dans la rue du Commerce, No 160, 2de. municipalité, les meubles meublans et autres effets appartenant à ladite succession. Conditions de la vente: comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 2 avril

TRAITES sur New-York, à vendre par O. H. MIESSGAES, 94, Vieille Levée. 26 mars

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Joseph Tabor [illegible] par le Register des Testamens—Samedi [illegible] mai 1841, à une heure P. M. à la Bourse de Cité rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane en date du 31 mars 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph Tabor, décédé, les esclaves ci-après nommés:

Théodore, nègre de St. Domingue âgé de 40 ans, charretier, boulanger et bon sujet.

Griffon, nègre créole de St. Domingue âgé de 40 ans, charretier et bon sujet.

William nègre de Virginie, depuis son enfance dans le pays, âgé de 16 ans, bon domestique, bon marchand très fidèle, bégayant un peu.

Louise, négresse créole de St. Domingue âgée de trente cinq ans bonne domestique de maison—cuisinière, blanchisseuse et repasseuse et très fidèle, avec ses deux enfans Charlotte de six ans et Griffon de deux ans.

Nelly, négresse créole âgée de vingt quatre ans, bonne gardienne d'enfans, domestique de maison, sachant un peu faire la cuisine, laver et repasser.

Antoinette, mulâtresse créole âgée de dix-huit ans bonne couturière, sachant faire un peu de tout, laver repasser et faire la cuisine.

Clémence, négresse créole, âgée de dix-neuf ans, cuisinière, blanchisseuse, et domestique de maison.

Conditions de la vente—Un dixième comptant et la balance à six, douze et dix-huit mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque sur les esclaves jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an après échéance sans pour cela autoriser les acquéreurs en retarder le paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant T. Seghers, not. pub. 2 avril

SUCCESSION de William B. Johnston—Vente par le Register des Testamens—Vendredi le sept mai, à une heure de l'après midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu pour le compte de la succession de William B Johnston, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Douze lots de terre, situés à Carrollton, dans la paroisse de Jefferson et désignés par les numéros douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix huit, dix-neuf, vingt, vingt-un, vingt-deux et vingt-trois, dans l'ilet désigné par le numéro soixante-trois, lettre A sur un plan déposé au bureau de William Boswell, notaire public et annexé à un acte de vente de H. Deblieux à Berry, le 12 décembre 1835, le dit numéro douze ayant trente pieds de face à la rue Calhoun, sur cent cinquante pieds de profondeur; le lot numéro treize ayant trente pieds de face à la rue Jefferson, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Calhoun, dont il forme l'encoignure; les lots numéros quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt-et-un, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Jefferson, sur cent vingt pieds de profondeur; le numéro vingt-deux mesure trente pieds de face à la rue Jefferson, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la rue Cinquième (Fifth street) dont il forme l'encoignure, et le numéro vingt-trois mesure trente pieds de face à la rue Cinquième, sur cent cinquante pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, ensemble les bâtisses et améliorations qui sont ci-dessus.

Conditions de la vente—La dite propriété sera vendue pour n'importe quel prix, à douze mois de crédit pour billets endossés à satisfaction et hypothèque. W. F. C. DUPLESSIS, Reg des Test.
N. B. Acte de vente devant F. Percy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 2 avril

Maurice Vallée vs. Bt. Ludo—No. 3775.

COUR DE COMMERCE—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, le mercredi, 21 avril prochain, à l'heure de midi,

Un certain lot de terre situé en cette ville, au nouveau faubourg Marigny, rue St. Antoine, entre les rues Bons-Enfans et Morales, mesurant de face à la dite rue St. Antoine, soixante pieds sur une profondeur de cent vingt pieds, le tout mesure française, le dit lot désigné par le no. 384, de l'ilet no. 42, sur le plan du dit faubourg, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant. L. A. DUCROS, Shérif de la Cour de Commerce. 2 avril—4, 1fa

SUCCESSION MELLER—Vente par le Register des Testamens—Jeudi, huit avril 1841, à une heure P. M., à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 3 mars 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Joseph Salomon Meller, l'esclave nommé Gilbert, tonnelier et menuisier. Conditions de la vente—Deux et six mois de crédit pour billets endossés, assurés par hypothèque. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.
L'acte de vente pardevant Jh. Cuvillier, not. public, aux frais de l'acquéreur. 5 mars

SUCCESSION de Juan Puech y Laporte—Vente par le Register des Testamens—Samedi premier mai 1841, à une heure P. M., à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, de la ville et paroisse d'Orléans, en date du 20 janvier 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Juan Puech y Laporte décédé, les propriétés et les esclaves ci-après mentionnés:

1o. Une griffonne nommée Philis, âgée d'environ 35 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse. Conditions—Comptant.

2o. Un certain Lot de Terre situé à Milneburg dans la paroisse d'Orléans, désigné par le No. 6 de l'ilet No. 27, sur un plan dudit Milneburg, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public en cette ville, ledit lot formant l'encoignure des rues [illegible], mesurant 120 pieds de face et de profondeur à la rue Frankfort; ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, deux maisons en bois, couvertes en bardeaux, ayant chacune deux chambres avec galeries en face de la rue. Conditions—Moitié comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit.

3o. Quatre Lots de Terre, situés à Milneburg, dans la paroisse d'Orléans, et désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'ilet No. 47, sur le plan du dit Milneburg, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, notaire public en cette ville. Les lots Nos. 1, 2 et 3 mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue des Champs-Elysées, et 120 pieds de profondeur (le lot No. 1 formant l'encoignure de la dite rue des Champs-Elysées et la rue Frankfort) et le lot No. 4 mesure 30 pieds 2 pouces de face à la rue Frankfort sur 150 pieds de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y [illegible]: une maison en bois, couverte en bardeaux, ayant 3 chambres; 2o une cuisine en bois, couverte en bardeaux et ayant 2 chambres; 3o une autre maison en bois, couverte en bardeaux, et ayant une galerie du côté de la rue; 4o un grand hangar [illegible].

Les susdits quatre terrains seront vendus en bloc, ensemble, avec:

Soixante dix Actions de cent piastres chaque, dans le fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Conditions—L'acquéreur prendra le revenu d'une somme de deux mille sept cent piastres, étant la balance due sur un prêt fait par la Banque des Citoyens sur les susdites actions, conformément aux conditions de sa charte, et la balance du prix de la vente payable moitié comptant, et l'autre moitié payable à 6, 12 et 18 mois de crédit.

Tous les billets devront être endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, et garantis par hypothèques spéciales sur les propriétés vendues jusqu'à paiement final.

Actes de vente pardevant Mr. Félix Percy, notaire public, aux frais des acquéreurs. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test. 30 mars—4

SUCCESSION JOHN WALTER, h. c. l. Vente par le register des testamens.

SAMEDI dix avril 1841, à une heure P. M. En vertu d'un ordre de vente de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 3 mars 1841, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu John Walter, h. c. l. la propriété foncière et l'esclave ci-après décrites, savoir:

ESCLAVE: Antoinette, mulâtresse, âgée d'environ vingt-neuf ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

PROPRIETE FONCIERE: Un certain lot de terre, situé au faubourg Washington, désigné par le No. quatre de l'ilet No. onze et mesurant au pied américain, vingt neuf pieds deux pouces de face à la rue d'Amour, entre les rues St. Ferdinand et du Fort, dans l'ilet compris entre les deux dernières rues et la Promenade des Bons Enfants, sur cent pieds de profondeur.

Conditions de la vente: Un quart comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, register des testamens.
N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant F. Percy, not. pub. 6m

Succession de feu Claude Laloire.

VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

LE Lundi, 12 avril 1841, à une heure P. M., en vertu d'un ordre de vente de la cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 1er mars 1841, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu Claude Laloire, les esclaves suivants, savoir: Maria, mulâtresse, d'environ trente-deux ans, avec ses trois enfans nommés Gustave, de sept ans, Alfred de quatre ans, et Alice, de sept mois.

Conditions—Un cinquième comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Theodore Seghers, notaire public. 8 mars

COUR DES PREUVES—Attendu que Henry Lockett a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de Charles L. Garnier décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles la demande du pétitionnaire ne serait pas octroyée. Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments. 1 avril

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Joseph Numa Chevalon h. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Hypolite Paloc, syndic des créanciers de Joseph Numa Chevalon, h. c. l., ne serait point approuvé et homologué, et les fonds en être distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens. 30 mars

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession Andrew Carrico: Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par William Grant exécuteur testamentaire de Andrew Carrico décédé, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds être distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens. 5 avril

COUR DES PREUVES—Attendu que William James McLean a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John French, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens. 6av

AVIS—STE. ROSE DELAUNAY, libraire, successeur de M. Frémaux, prévient ses abonnés de la ville et de la campagne qu'il vient de mettre en lecture, savoir:
Une Arabesque, par Roger de Beauvoir;
Le Compagnon du Tour de France—G. Sand.
Don [illegible], Dumas;
Deux Histoires 1771—1810, E. Sue;
L'homme aux trois culottes, P. de Kock;
L'Esclave des Galères, [illegible];
Le Maître d'Armes, Dumas;
Quatre ans sous terre, J. Lacroix;
Les Stuarts, Dumas;
Souvenirs d'une actrice, Mme. Fusil;
Les trois Marie, [illegible];
Les onze maîtresses délaissées, A. Houssaye;
Mémoires de la marquise de Créquy;
Un joli assortiment de livres de prières,
Livres élémentaires, &c. &c.
163, rue Royale. 30 mars—6

CHEMISES FRANÇAISES—100 douzaines en couleur. 100 " Percale blanche. à vendre par FRED. BONIS, 170 rue Royale, entre les rues St-Pierre et Toulouse. 16 m

VINS FINS—8 barriques, Château-Giscours (Médoc) 1838. 60 caisses, rouge supérieur, très vieux. 12½ Barriques Blanc, 1838, à vendre par FRED. BONIS, 170 rue Royale entre les rues St. Pierre et Toulouse. 16 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

Esclaves de prix pour cause de départ.

IL sera vendu samedi prochain, 13 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les esclaves suivants:

1. Overton, âgé d'environ 21 ans, depuis l'âge de 4 ans dans le pays; bon marchand, [illegible], excellent domestique de maison, sujet propre à tout.

2. Mary, mère d'Overton, âgée d'environ 30 ans, excellente blanchisseuse et repasseuse.

3. Obert âgé d'environ 20 ans; charpentier, un peu maçon, cuisinier et bon domestique de maison.

Aimée, âgée d'environ 26 ans; excellente blanchisseuse et repasseuse et marchande.

George, mulâtre d'environ 28 ans; bon sujet, tonnelier et charretier.

Charles, âgé d'environ 40 ans; excellent charpentier et menuisier, avec sa femme Catiche, blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et domestique de maison, et leurs 4 enfans; Mariane, âgée de 6 ans et l'autre d'environ 5 mois.

Coralie, âgée d'environ 14 ans, excellente coiffeuse, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison.

Joséphine, mère de Coralie, âgée d'environ 30 ans, excellente marchande, blanchisseuse, repasseuse, tailleuse et fine couturière.

Célina, âgée d'environ 17 ans, bonne domestique de maison, gardienne d'enfant, un peu cuisinière.

Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi et sont tous d'excellents sujets.

Conditions: 1/3 comptant, et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront pardevant Joseph Cuvillier, not. pub. 7 avril

PAR P. E. TRICOU.

Succession de Edward Castine Johnston.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves daté du 2 mars 1841, il sera vendu le jeudi le 8 avril 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, les propriétés et esclaves décrites appartenant à la succession d'Edward Castine Johnston, savoir:

1o. Un lot de terre situé au faubourg Delord dans l'ilet borné par les rues Poeyfarre, des Magasins, Duplantier et du Camp, étant le no. 24 sur un plan dressé par Bringier, annexé à un acte passé le 25 mai 1836 par devant McCoy not. pub., et mesurant 27 pieds de face à la rue des Magasins sur 120 pieds de profondeur entre les rues Poeyfarre et Duplantier.

2o. La moitié indivise d'un lot situé au faubourg Saulet, désigné par le no. 13 sur un plan dressé par Zimpel le 28 avril 1836, et auquel il est référé dans un acte de vente passé le 5 mai 1835, par devant Wm. Christy; le dit lot mesure 43 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Clio sur 99 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur entre les rues Bacchus et Apollon; ensemble avec les bâtisses qui sont dessus, consistant en une maison en bois à deux étages avec cuisine.

3o. Richard, nègre d'environ 45 ans.

4o. William, do do 47 ans.

5o. Amanda, quarteronne 22 ans, avec ses deux enfans, Henriette âgée de 5 ans et un autre âgé de 6 mois qui n'a pas encore reçu de nom.

Conditions—Pour les esclaves un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit; pour la moitié indivise du lot situé au faubourg Saulet 1/4 comptant, et la balance à 12, 18 et 24 mois de crédit; et pour le lot situé au faubourg Delord, l'acheteur se chargera du paiement de billets de chacun de $400 payables à 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ans à partir du 10 mai 1836, portant à partir de leur échéance un intérêt de 6 pour cent par an, et la balance 1/4 comptant et l'excédent à 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, avec dix pour cent d'intérêt, en cas de non paiement, comme clause pénale.

Les actes de vente seront passés par devant Jules Mossy, not. pub. aux frais des acquéreurs. 8 m—9,19,30 et a

VENTE DE SYNDIC.

PAR JOS. A. BEARD & co.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce de la Nelle. Orléans, portant la date du 20 mars 1841, il sera vendu à l'encan mardi, 4 de mai prochain, à midi, à l'Arcade Banks, les propriétés suivantes abandonnées par Henry Kelly à ses créanciers et aux créanciers de Kelly, Mason & co, et de Kelly & Harris.

1o. Un lot de terre situé au faubourg Lacourse, de cette ville, ayant, mesure Anglaise, 50 pieds de face à la rue de l'Annonciation sur 147 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus consistant en une élégante maison de résidence en bois et toutes les bâtisses de dépendance nécessaires.

Conditions—L'acheteur se chargera du paiement de $1500 avec intérêt au taux de 9 pour cent par an à partir du 10 mars 1840 jusqu'à l'époque où la vente sera passée. L'acheteur cependant pourra donner au lieu de ladite somme un bon de la même somme en faveur de la banque de la Louisiane; fait et payable conformément à la charte de ladite banque garanti par première hypothèque sur la propriété et ayant la priorité sur la balance du montant du prix de la vente qui devra également être assurée par hypothèque. Laquelle hypothèque et ledit bon devront être approuvés par l'avocat de la banque. La balance du prix de la vente sera payable à 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2o. Un ilet de terre situé dans la nouvelle ville de Bath, dans la paroisse de Jefferson, désigné par le no. 64, se composant de 18 lots numérotés de 1 à 18 inclusivement ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot no. 1 qui forme encoignure à la rue du Canal et à l'Avenue de Bath, mesure 36 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la première rue sur 93 pieds de profondeur et face à la dite avenue, 114 pieds de profondeur sur le côté du No. 2 et 31 pieds de largeur sur la ligne derrière.

Le lot no 2 mesure 36 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue du Canal, 114 pieds de profondeur sur le côté du No. 1, 135 pieds de profondeur sur la ligne no. 3 et 30 pieds de large sur la ligne de derrière.

Le lot no. 3 mesure 36 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue du Canal, 134 pieds de profondeur sur la ligne du No. 2, 156 pieds de profondeur sur la ligne du no. 4 et 30 pieds de largeur sur la ligne de derrière.

Le lot no 4 mesure 36 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue du Canal; 156 pieds de profondeur sur la ligne du No. 3, 177 pieds de profondeur sur la ligne du no 5 et 30 pieds de large sur la ligne de derrière.

Le lot no. 5 mesure 36 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue du Canal, 117 pieds de profondeur sur la ligne du no. 4, 139 pieds de profondeur sur la ligne du No. 6 et 30 pieds de large sur la ligne de derrière.

Le lot no. 6 mesure 36 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue du Canal, 138 pieds de profondeur sur la ligne du no. 5, 159 pieds de profondeur sur la ligne du no. 7 et 30 pieds de large sur la ligne de derrière.

Le lot no. 7 mesure 36 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue du Canal, 159 pieds de profondeur sur la ligne du no. 6, 180 pieds de profondeur sur la ligne du no 8 et 30 pieds de large sur la ligne de derrière.

Le lot no. 8 forme encoignure aux rues du Canal et Jupiter et mesure 36 pieds 7 pouces 2 lignes de face à ladite rue du Canal, 201 pieds de profondeur et face à la rue Jupiter, 180 pieds de profondeur sur la ligne du no. 7 et 30 pieds de large sur la ligne de derrière.

Les lots Nos. 9, 10, 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jupiter sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No. 14 forme encoignure aux rues Jupiter et Vingt-Troisième et mesure 30 pieds de face à la dite rue Jupiter sur 120 pieds de profondeur et face à la dite rue Vingt-Troisième.

Le lot No. 15 forme l'encoignure de l'Avenue de Bath et de la rue Vingt-Troisième, et mesure 30 pieds de face à la dite Avenue de Bath, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Vingt-Troisième.

Les lots Nos. 16, 17 et 18 mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue de Bath, sur 120 pieds de profondeur, le tout mesure américaine.

3o. Un ilet de terre situé dans la nouvelle ville de Bath, dans la paroisse de Jefferson, désigné par le No. 72, se composant de 33 lots numérotés de 1 à 33 inclusivement, ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No. 1, qui forme l'encoignure aux rues du Canal et Juno, mesure 36 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la première rue, 123 pieds de profondeur, et face à la dernière des dites rues, 144 pieds de profondeur sur la ligne du No. 2 et 30 pieds de large sur la ligne de derrière.

Le lot No. 2, mesure 36 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue du Canal, 144 pieds de profondeur sur la ligne du No. 1, 165 pieds de profondeur sur la ligne du No. 3, et 30 pieds de large sur la ligne de derrière.

Le lot No. 3 mesure 36 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue du Canal, 165 pieds de profondeur sur la ligne du No. 2, 186 pieds de profondeur sur la ligne du No. 4 et 30 pieds de large sur la ligne de derrière.

Le lot No. 4 mesure 36 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue du Canal, 186 pieds de profondeur sur la ligne du No. 3, 207 pieds de profondeur sur la ligne du No. 5, et 30 pieds de large sur la ligne de derrière.

Le lot No. 5, mesure 36 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue du Canal, 117 pieds de profondeur sur la ligne du No. 4, 139 pieds de profondeur sur la ligne du No. 6 et 30 pieds de large sur la ligne de derrière.

Le lot No. 6 mesure 36 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue du Canal, 138 pieds de profondeur sur la ligne du No. 5, 159 pieds de profondeur sur la ligne du No. 7 et 30 pieds de large sur la ligne de derrière.

Le lot No. 7 mesure 36 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue du Canal, 159 pieds de profondeur sur la ligne du No. 6, 180 pieds de profondeur sur la ligne du No. 8, et 30 pieds de large sur la ligne de derrière.

Le lot No. 8, forme encoignure aux rues du Canal et Flora et mesure 36 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue du Canal, 201 pieds de profondeur et face à la rue Flora, 180 pieds de profondeur sur la ligne du No. 7 et 30 pieds de large sur la ligne de derrière.

Les lots du No. 9 au No. 21 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Flora sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No. 22 forme encoignure aux rues Flora et Vingt-Sixième, et mesure 30 pieds de face à la première des dites rues sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière.

Le lot No. 23 forme encoignure aux rues Juno et Vingt sixième et mesure 30 pieds de face à la première desdites rues sur 120 pieds de profondeur et face à la dernière.

Les lots du No 24 au No. 33 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Juno sur 120 pieds de profondeur. Le tout mesure américaine.

4o. Les propriétés suivantes situées dans l'Etat du Mississipi, savoir:

Les lots Nos. 8 et 14 de la section 12, dans le Township No. 20, rangée Ouest No. 1, contenant 79 86/100 acres.

Morceau de terre N. E. 1/4, S. O. 1/4, et O. 1/2 S. E., quart de section No. 13, dans le Township No. 20, rangée O. No. 1, contenant 398 85/100 acres.

Lots du No. 1 au No. 8 de la section No. 24, dans le Township No. 20, rangée O. No. 1, contenant 312 5/100 acres.

Morceau de terre N. O. 1/4 et O 1/2, N. E., quart de section No. 4, dans le Township No. 20, rangée E. No. 1, contenant 234 40/100 acres.

Morceau de terre N. E. quart de section No. 5 dans le Township No. 20, Rangée E. No. 1, contenant 156 82/100 acres.

Morceau de terre E. et demi Nord Est quart de section No. 4, dans le Township No. 20, Rangée Est No. 1, contenant 78 13/100 acres.

Les morceaux de terre ci-dessus décrits sont tous dans le voisinage immédiat de la rivière Chucchuma, les terres sont toutes hautes et cultivables et ne sont pas sujettes aux inondations.

Conditions—12, 18 et 24 mois en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Aussi—L'esclave Emeline âgée de 26 ans, domestique de maison et

Maria Simmons âgée de 19 ans, bon blanchisseur, domestique excellente gardienne d'enfans.

Conditions—Un tiers comptant; la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant J. B. Marks not. pub. aux frais des acquéreurs. 29 mars—4, 8a30j

BRIQUES à feu, anglaises—De première qualité, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 152, Vieux Bassin et 187, Remparts. 13 mars

CHAUX, Briques, Sables, Bois de chauffage, etc—Constamment en mains, par le soussigné au Bassin Carondelet. CHS. GUESNARD. 2 oct

CHARBON de Cannel et de Liverpool, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par W. E. & R. MURPHY, 152, Vieux Bassin et 187 Remparts. 27 nov